

**POLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 25 juin 2021**

DCS25-2021

Le 25 juin 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

*Nombre de délégués en exercice
: 173*

Quorum requis : 58

Présents : 69

Pouvoirs : 28

Votants : 97

Excusés : 17

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, Mme Agnès DOLHEM, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Maryse GENARD, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Xavier HAY, M. Nicolas JOYAU, M. Xavier LE COUTOUR, M. Benoît LEREVEREND, M. Richard MAURY, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Yannick GERNY (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Flers-Aggllo : M. Omar AYAD, M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : MME Catherine LEMONNIER

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Patrick LERENDU, Mme Anna PIC

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Danièle VESQUE, Mme Mireille DROUET (déléguée suppléante)

Communauté de communes Terres d'Auge : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : M. Georges RAVENEL, M. Jean TURMEL, M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. David LAURENT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Philippe LETENNEUR, M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Pays de Honfleur-Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

**ADHESION AU GIP
AGENCE NORMANDE DE
LA BIODIVERSITE ET DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Laurent DECLERCK, M. Dominique DELIVET, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Eric MARGERIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Léonie ANGOT-HASTAIN (pouvoir à M. Fabrice DEROO), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Pascal JOUIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Michel LAFONT (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Laurent LAMY (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS), M. Laurent MATA (pouvoir à Mme Agnès DOLHEM), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à Mme Anna PIC), M. Yves ASSELINE (pouvoir à M. Olivier DE BOURSETTY), Mme Christèle CASTELEIN (pouvoir à M. Patrick LERENDU), M. Arnaud CATHERINE (pouvoir à Mme Anna PIC), M. Jacques COQUELIN (pouvoir à Mme Odile THOMINET), Mme Manuel MAHIER (pouvoir à Mme Odile THOMINET), M. David MARGUERITTE (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à Mme Danièle VESQUE), Mme Clotilde VALTER (pouvoir à Mme Danièle VESQUE)

Intercom de la vire au Noireau : M. Marc GUILLAUMIN (pouvoir à M. Georges RAVENEL)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Omar AYAD)

Communauté de communes du Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de communes Val es Dunes : M. Claude FOUCHER (pouvoir à M. Eric MARGERIE)

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL (pouvoir à M. Patrick LERMINE), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Olivier DE BOURSETTY)

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Nathalie ROYE

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Yves GOASDOUE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Angélique FERREIRA

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Antoine DIGARD (délégué suppléant), M. Gilbert LEPOITTEVIN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Angélique PERINI, M. Dany TARGAT, Mme Françoise FROMAGE (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Jean-Luc MOTTAIS

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Alexandra BOUTROIS, M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCO, M. Philippe PESQUEREL

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX, M. Patrick JEANNENEZ

ADHESION AU GIP AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Exposé :

L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) est constituée sous forme de Groupement d'Intérêt public (GIP) depuis la signature de sa Convention constitutive le 19 juin 2019. Le GIP permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens en vue de missions d'intérêt général. Il facilite la compréhension des enjeux de la biodiversité et du développement durable et la transmission des connaissances. Il suscite l'engagement, encourage l'expérimentation et le déploiement des pratiques durables auprès de ses publics normands.

Le GIP est constitué de deux agences en son sein : l'agence normande de la biodiversité qui accueille également l'Observatoire de la biodiversité normande, et l'agence normande du développement durable.

Le GIP ANBDD a notamment remplacé l'IRDD (Institut régional de développement durable) bas-normand auquel le Pôle métropolitain adhère.

Le GIP a pour objet de rassembler les acteurs intéressés par les champs d'intervention suivants :

Identifier, connaître, évaluer

- Recenser les connaissances existantes,
- Contribuer au développement et à la mise à disposition des connaissances, et mutualiser les données en matière de biodiversité et de développement durable à l'échelle régionale,
- Identifier les acteurs du changement sur les territoires et leurs besoins,
- Recenser et faire connaître les initiatives et projets, en matière de biodiversité et de développement durable, les évaluer et les valoriser,
- Déterminer des indicateurs pertinents en Normandie, de la biodiversité et du développement durable, et les suivre ;

Répondre aux enjeux du développement durable, de préservation et de reconquête de la biodiversité, en Normandie

- Animer la concertation pour la définition partagée des priorités stratégiques régionales, en matière de biodiversité et de développement durable,
- Aider les financeurs à la mise en cohérence de leurs interventions financières en faveur de la biodiversité,
- Favoriser la coordination et animer des réseaux d'acteurs spécifiques, en matière de biodiversité et de développement durable,
- Mobiliser les acteurs, aider au montage de projets partenariaux et à l'émergence de projets, en matière de biodiversité et de développement durable ;

Communiquer, valoriser, sensibiliser

- Concevoir et diffuser des outils d'aide à la décision en matière de biodiversité et de développement durable,
- Transmettre des argumentaires dédiés aux décideurs et acteurs du changement,
- Donner un accès optimisé aux informations et ressources à l'ensemble des acteurs,
- Capitaliser et valoriser les expériences régionales,
- Contribuer au renforcement de la formation des acteurs normands en matière de biodiversité et de développement durable,
- Produire et diffuser des supports d'information, de communication et de sensibilisation ciblés, en valorisant les initiatives,

- Mettre en place des actions de communication régionales sur la biodiversité et le développement durable ;

Encourager l'innovation territoriale en matière de biodiversité et de développement durable en s'appuyant sur les travaux de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Favoriser l'ancrage territorial des travaux de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Accompagner les projets communs entre chercheurs, étudiants et acteurs du territoire,
- Porter à connaissance et diffuser les données et connaissances recensées.

Proposition :

Le Pôle métropolitain peut adhérer en tant que « partenaire associé » et bénéficier d'informations thématiques, de l'accès à des sessions techniques, à un accompagnement dans le cadre de réseaux ou de montages de projet et de la mise en relation avec des acteurs régionaux.

Les demandes sont étudiées par le Conseil d'administration qui décide d'accorder ou non ce statut de « partenaire associé » au GIP.

Un « partenaire associé » :

- peut participer à l'assemblée générale et au conseil d'administration, avec voix consultative, permettant ainsi d'intervenir directement sur le programme d'actions, les axes de travail et les projets,
- contribue aux conseils thématiques, avec voix délibérative, l'instance consultative de l'ANBDD pour la mise en œuvre des projets.
- a accès aux ressources et outils de l'agence :
 - o Amélioration de la connaissance : observatoire de la biodiversité Normandie, vulgarisation de la recherche
 - o Information thématique : veille technique, aides financière, lettre d'information, expositions, publications, vidéos...
 - o Sessions techniques : formations, ateliers techniques, visites de site...
 - o Accompagnement individuel ou collectif : dispositif de reconnaissance et label, aide au montage de projet ou participation à des projets régionaux, participation à des réseaux d'acteurs, appui dans vos démarches de territoire
 - o Mise en relation avec des acteurs régionaux gestionnaires d'espaces naturels, financeurs publics et privés, collectivités, entreprises, chercheurs, enseignement supérieur, associations...

Le montant de la **cotisation** annuelle pour les collectivités territoriales est de **150 € T.T.C.**

Les élus-référents suivants sont proposés pour suivre les travaux de l'ANBDD :

- Membre titulaire : Laurent DECLERCK (CdC Val ès dunes)
- Membre suppléant : Emmanuel RENARD (CU Caen la mer)

Vote :

Vu les statuts du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, et notamment l'article 2,

Vu la Convention constitutive du GIP, et notamment l'article 18 « partenaires associés »,

Vu l'avis favorable de la commission administrative générale du 9 juin 2021,

Considérant l'intérêt d'adhérer au GIP Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, au regard des compétences d'élaboration du PCAET et d'élaboration, d'approbation, de suivi et d'évolution du SCoT Caen-Métropole, ainsi qu'au regard des missions et actions dans le champ de l'alimentation, des mobilités, de l'aménagement durable et des coopérations métropolitaines,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de demander l'adhésion au GIP Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, en tant que « partenaire associé », pour une durée indéterminée,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021,
- **DESIGNE** les représentants suivants :
 - Membre titulaire : Laurent DECLERCK (CdC Val ès dunes)
 - Membre suppléant : Emmanuel RENARD (CU Caen la mer)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme,

Le Président

Joël BRUNEAU

